

JUSTICE

Le bras de fer se poursuit contre le méthaniseur

LES ESSARTS-LÈS-SÉZANNE Malgré l'annulation de son autorisation par la justice en mai 2024, le méthaniseur Biomarne poursuit son activité. Ce mercredi 12 mars, un collectif d'habitants a relancé la bataille pour annuler un arrêté.

LES FAITS

- **Un collectif d'habitants** des Essarts-lès-Sézanne, près de Sézanne, mène un combat judiciaire contre un méthaniseur.
- **Ces riverains** estiment vivre un « enfer » en raison de fortes odeurs et d'un trafic important.
- **Le tribunal administratif** de Châlons-en-Champagne, en mai 2024, a ordonné l'arrêt d'exploitation.
- **Aujourd'hui**, l'unité de méthanisation fonctionne toujours.

PACÔME BASSIEN

Dans la série « Le méthaniseur », on vous présente l'épisode trois. Les acteurs restent les mêmes, c'est-à-dire un collectif d'habitants des Essarts-lès-Sézanne, près de Sézanne, qui s'oppose au fonctionnement d'une unité de méthanisation particulièrement odorante, située à quelques kilomètres du village. Le trafic lié endommage également les routes connexes. De nouveaux rebondissements sont au programme des prochaines lignes.

LE FONCTIONNEMENT ILLÉGAL CONSTATÉ
Précédemment, le collectif avait obtenu de la part du tribunal adminis-

tratif de Châlons-en-Champagne, en mai 2024, l'annulation de l'arrêté préfectoral relatif à l'exploitation du méthaniseur Biomarne. Or, le site continuait de tourner. Dans la foulée, l'un des membres du collectif, Franck Taruffi, a envoyé « une demande d'exécution au tribunal pour que le jugement soit effectif ». Il a aussi contacté la préfecture et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal).

« S'il n'y a pas de retrait de l'arrêté du préfet, on va engager de nouveau un contentieux administratif »

Franck Taruffi

À ce moment, rien ne semble bouger. En tout cas officiellement. Car fin juin 2024, une inspection de la Dreal a eu lieu. « Il a été constaté le fonctionnement de l'installation », peut-on lire dans le rapport. Autrement dit, « les enquêteurs ont constaté un fonctionnement illégal du site », traduit Franck Taruffi. En parallèle, le riverain a fait quelques calculs et a pointé des problèmes de dimensionnement de la réserve incendie du méthaniseur. « Selon la réglementation, les deux ré-



Le méthaniseur des Essarts-lès-Sézanne est, à ce jour, toujours en activité. Archives Pacôme Bassien

serves de 120 m³ sont trop petites. Le Service départemental d'incendie et de secours (Sdis) n'a d'ailleurs pas validé leur réserve incendie », observe-t-il. Le 5 août 2024, deux arrêtés préfectoraux sont publiés. « Le premier est une mise en demeure et le second demande des mesures conservatoires, pas l'exécution du jugement. Il s'agit d'une réduction de la production à 85 tonnes au lieu de 99 tonnes et de ne plus épandre de digestats dans les périmètres de protection des captages d'eau potable », analyse Franck Taruffi.

VERS UNE DOUBLE PROCÉDURE JUDICIAIRE
Puis, début février 2025, il tombe sur un arrêté de la préfecture de la Marne. Il date de janvier 2025. Celui-ci accorde un nouvel arrêté d'enregistrement. « Je ne m'y attendais pas du tout, alors que nous sommes encore en procédure pour le premier arrêté

d'enregistrement de Biomarne. On est en cours d'appel. Donc le préfet a fait un arrêté pour assurer la continuité du fonctionnement », estime l'habitant. Le collectif a alors décidé d'engager une nouvelle procédure. Un recommandé a été envoyé à la préfecture ce mercredi 12 mars. « On demande l'annulation de l'arrêté via un recours gracieux », explique Franck Taruffi. Le préfet peut donc retirer de lui-même sa décision. « S'il n'y a pas de retrait,

on va engager de nouveau un contentieux administratif. » « C'est assez instructif. J'apprends plein de choses sur les subtilités du droit administratif, concède celui qui vit près du méthaniseur. On veut au moins faire reconnaître les problèmes et qu'ils soient résolus. C'est dommage de passer par toutes ces étapes qui prennent énormément de temps. Ça fait quatre ans. » La suite au prochain épisode. ■

« ON EST OTAGE DE LA SITUATION »

Contacté, Maximin Charpentier, actionnaire du méthaniseur Biomarne et ex-président de la Chambre d'agriculture du Grand Est, affirme que « le préfet ne nous a pas mis en demeure d'arrêter, donc on a continué. On a suivi les ordres ». Il estime ne « pas comprendre ce qu'a dit le juge. C'est un truc de fou. On est otage de la situation car c'est l'État qui est accusé. » Et de conclure : « L'État va faire un recours au recours de l'association par rapport au premier enregistrement. Le but est de dire qu'on avait bien le droit. La justice suit son cours. »

RENDEZ-VOUS

AUJOURD'HUI

SÉZANNE

Assemblée générale Ce samedi 15 mars, à 14 heures, à la salle de la Femme sans Tête aura lieu l'assemblée générale des officiers et sous-officiers de réserve de la région de Sézanne. Suite à la réunion statutaire, une conférence sur « L'état-major de l'armée française avec son centre de planification et de conduite des opérations » sera donnée par le lieutenant-colonel Philippe Lampron.

Théâtre Une pièce de théâtre sera jouée samedi 15 mars à 20 h 30 au Prétoria de Sézanne. Les profits seront reversés à l'antenne locale du Secours populaire. La pièce est la dernière comédie de Didier Noël interprétée par les cœurs des

planches. Entrée 8 € par personne.

SAINT-JUST-SAUVAGE

Diffusion matchs À l'occasion du tournoi des 6 nations, les 3 matchs de la journée du 15 mars seront projetés sur un écran géant en direct à la salle des fêtes qui sera transformée en pub pour l'occasion. Dès 15 h 15 le premier match Italie-Irlande suivi du match Pays de Galles-Angleterre à 17 h 45 et France-Ecosse à 20 heures. Buvette et petite restauration artisanale sur place.

LA FORESTIÈRE

Nature propre Une opération de nettoyage de la nature est organisée le samedi 15 mars à 14 heures à La Forestière. Le rendez-vous est donné devant un hangar, au 4, rue des Cencliers. Renseignements au 09 50 39 97 91.

Journée Nationale
DE L'AUDITION
Jeudi 13 mars

ASSOCIATION
NATIONALE
DE L'AUDITION

Dépistage auditif
GRATUIT!
CAMPAGNE NATIONALE

25 ANS
D'EXPÉRIENCE



AUDITION+
Ludivine Meunier

3 PERSONNES
À VOTRE SERVICE
6J/7

1 mois d'essai*
SANS
ENGAGEMENT
sur prescription
médicale

Aides auditives*
RECHARGEABLES
ET
CONNECTÉES

Aides auditives*
100 %
REMBOURSÉES

Ludivine MEUNIER
Audioprothésiste
diplômée d'État

Route de Troyes Z.A. du Petit Etang - **SÉZANNE** - ☎ 03 26 81 42 79 **P** 

NOUVEAUX HORAIRES : LUNDI 9H/12H30 - 14H/18H - MARDI 9H/19H JOURNÉE CONTINUE
MERCREDI - JEUDI - VENDREDI 9H/12H30 - 14H/18H - SAMEDI MATIN 9H/12H

2025 1000000000

* Voir conditions en magasin.